

Déclaration de la FNEC FP-FO 27 au CDEN du 26 novembre 2025

Mesdames et messieurs les membres du CDEN de l'Eure,

Une fois n'est pas coutume, nous débuterons notre intervention par les questions qui relèvent des prérogatives du Conseil départemental. La date particulièrement tardive de ce CDEN et le manque d'informations précises fournies dans les documents préparatoires nous interrogent.

En effet, les budgets déjà soumis au vote des conseils d'administration des collèges sont de plus en plus contraints : **les Dotations Générales de Fonctionnement (DGF) stagnent, voire baissent** alors que tout augmente dans les lignes de dépenses : fluides, papier, contrats d'entretien obligatoires divers. Les secrétaires généraux sont contraints de prendre sur les fonds propres des établissements pour terminer les exercices budgétaires, et ce sont bien *in fine* les marges de manœuvre réservées au domaine pédagogique qui sont amputées.

Dans les collèges de l'Eure, nous avons été alertés par de nombreux collègues qui étaient obligés de travailler dans des **bâtiments non chauffés** du fait de pannes récurrentes. Dans certains établissements comme le collège de Bourgtheroulde, l'intervention des techniciens ne règle en rien un problème structurel. Nous demandons que soient rétablies dans tous les collèges du département des températures qui permettent de travailler dans des conditions qui ne mettent pas en péril la santé des personnels et les exposent à subir la décision du gouvernement de maintenir le jour de carence et d'imposer un abattement de 10% sur chaque arrêt maladie. Pour les personnels, travailler dans le froid, c'est alors la triple peine : être malade, perdre 1/30^e et 10% de salaire par jour d'arrêt.

Ce dimanche 23 novembre a été publié le rapport de **la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant**. Il préconise que « *les Projets éducatifs de territoire (PEdT) doivent permettre d'assurer une continuité entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, en réunissant autour d'un même projet les enseignants, les communes, les associations et les familles* ». Il propose de

- passer la semaine à 5 jours du lundi au vendredi,
- réduire l'heure de cours à 45 minutes
- d'établir un socle commun d'apprentissages obligatoires comprenant des apprentissages théoriques, placés le matin, et des apprentissages pratiques, placés l'après-midi avec des projets interdisciplinaires ;
- de rendre obligatoire l'organisation par les établissements scolaires, en partenariat, de plusieurs temps de rupture dans l'année : au moins un séjour/voyage par an
- d'ouvrir les établissements scolaires pour proposer de nouvelles activités.

La question est donc de savoir avec de telles organisations quand est-ce que l'on instruit les élèves !

Dans les écoles, la FNEC FP-FO s'est opposée, en son temps, à la réforme des rythmes scolaires et à ses PEDT. Le bon sens l'a emporté et ils ont été abandonnés par 99% des écoles et des municipalités et ne concernent plus que 2 communes et 4 écoles. Le CDEN du 3 septembre a été l'occasion de le constater une nouvelle fois pour ce qui concerne les écoles de l'Eure.

En collèges et en lycées, combien de milliers de suppressions de postes se dissimulent derrière la réduction de la durée d'un cours à 45 minutes ?

La territorialisation de l'Ecole publique ce n'est pas ce que réclament les personnels ni les parents d'élèves. L'Etat doit garantir l'égal accès à l'instruction sur tout le territoire, comme le prévoit l'alinéa 13 du préambule de la Constitution française. C'est ce que revendique FO. Ce serait une régression pour tous que de faire dépendre l'Ecole des moyens financiers des municipalités, des départements et des régions, c'est-à-dire la vouer à l'inégalité des territoires. L'instruction ne saurait être une option, c'est la priorité. La mission de l'école est de transmettre des connaissances. L'Etat doit lui en donner les moyens.

Or on est vraiment en droit de se demander si l'instruction est encore une préoccupation de l'Education nationale quand on prive de cours les élèves des collèges d'Evreux pour les transporter au **salon de la défense** organisé dans les locaux du Conseil départemental le 17 octobre dernier ou aux **rencontres de la défense** à Pont-Audemer le 18 novembre pour qu'ils puissent manipuler des armes de guerre, des fusils d'assaut, des armes de poing, des gilets pare-balles...

Les personnels de l'Education nationale des collèges et lycées concernés se sont retrouvés les instruments malgré eux d'une opération de communication voire de propagande. **Les enseignants ne sauraient être les relais d'une idéologie ni des choix politiques du gouvernement**. La FNEC FP-FO rappelle que participer à

de telles manifestations contredit l'obligation de neutralité qui échoit à tout enseignant. Une telle instrumentalisation des agents de l'Etat contrevient à la mission d'instruction qui leur est confiée et heurte les valeurs humanistes et universalistes qu'ils portent et transmettent à leurs élèves.

De quel droit a-t-on laissé des élèves manipuler des armes de guerre ? A-t-on recueilli l'accord de leurs parents ? Non. Il faut un accord de leurs parents pour les faire poser pour la photo de classe et on n'informe même pas ces mêmes parents que l'on va priver leur enfant de cours pour les emmener manipuler des armes !

On contrôle les sacs des élèves à leur arrivée au collège à la recherche d'armes blanches, et on les emmène ensuite « jouer » avec de vraies armes de guerre !

Au moment où dans tous les établissements on explique aux collègues que les crédits pédagogiques ont été réduits à peau de chagrin et qu'il va falloir faire des choix difficiles entre les actions pédagogiques prévues, affréter des cars pour ce genre de sortie interroge pour le moins. FO constate que pour organiser de telles sorties, on a su trouver de l'argent. C'est donc que l'Education nationale a jugé que c'était une priorité et que suivre les cours ne l'était plus.

La FNEC FP FO refuse que le rectorat de Normandie associe les enseignants et les chefs d'établissement à des opérations de promotion des métiers de la défense et à la banalisation des armes.

Mais les personnels s'organisent et résistent à toutes ces offensives contre le droit à l'instruction.

Rejetée massivement par les personnels, dans les collèges, **la réforme du « choc des savoirs »** est encore moins appliquée en 6^{ème} et en 5^{ème} à cette rentrée qu'à la précédente. Nous constatons que le renforcement en 4^{ème} et 3^{ème} annoncé par Mme Borne, ancienne ministre de l'Education nationale, n'a pas été mis en place. La FNEC FP-FO27 demande que les moyens horaires qui avaient servi à financer ces dispositifs soient restitués aux disciplines qui en ont été privées. **Pas question que dans le cadre de la préparation de la rentrée 2026, les heures consacrées à la réforme Attal soient supprimées au nom de l'austérité budgétaire !**

La FNECFP-FO27 revendique l'abrogation de cette réforme afin d'améliorer les conditions de travail de tous.

Enfin la question de **l'inclusion des élèves en situation de handicap** est aussi au cœur des préoccupations de tous, personnels, parents, responsables de l'Education nationale. Au moment où la santé mentale est présentée comme une grande cause nationale, nous constatons que de plus en plus de collègues sont en souffrance parce qu'ils n'arrivent plus à assurer leurs missions de manière satisfaisante.

Lors de du CDEN du 15 mai 2025, il a été répondu à la FNEC FP-FO que l'ARS disposait de financement pour l'accueil d'élèves en structures spécialisées mais que les associations ne montaient pas de projets. Madame la directrice académique, vous avez reconnu que la création des unités externalisées était un transfert des classes des ESMS (Etablissements Sociaux ou Médico Sociaux) vers les locaux de l'Éducation nationale. Vous avez reconnu que ce n'était pas une création de place car les élèves retournent suivre des soins en IME, une place n'étant pas seulement une place physique car il faut une équipe autour. Ce sont aujourd'hui ces types de projets qui sont financés par l'ARS. Les autres types de projet en interne sont financés sans enseignants spécialisés.

La FNEC-FP-FO réitère sa demande que soient mobilisés les moyens alloués dans le cadre des « 50 000 solutions » **pour financer à hauteur de 15 millions d'euros la création de structures d'enseignement spécialisé**. 15 millions c'est ce que coûtent la création urgente des postes d'enseignants spécialisés, de thérapeutes et d'éducateurs spécialisés pour accueillir les 400 élèves qui attendent parfois depuis plusieurs années d'y être accueillis par des professionnels leur garantissant une scolarisation dans des conditions décentes et adaptée à leur handicap. Cela suppose l'abandon des PAS et la réaffectation des moyens vers les ESMS. C'est ce que revendique la FNEC FP-FO27.

Merci de votre attention.

Vœu 1

Les représentants des personnels au CDEN de l'Eure, réuni le mercredi 26 novembre 2025, demandent la budgétisation des 15 millions d'euros nécessaires à la mise en place d'un plan d'urgence pour garantir le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux afin de

répondre aux 400 élèves eurois en attente d'une place.

Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 6

Vœu 2

Les représentants des personnels au CDEN de l'Eure, réuni le mercredi 26 novembre 2025, rappellent que la mission de l'Ecole et de ses personnels est d'instruire les élèves et de transmettre des connaissances et non de les préparer à porter des armes.

Pour : 14 ; Contre : 1 ; Abstention : 5

Vœu 3

Les représentants des personnels au CDEN de l'Eure, réuni le mercredi 26 novembre 2025 demandent que le gouvernement ne retienne pas les propositions du rapport de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant.

Pour : 6 ; Contre : 6 ; Abstention :